

Les rythmes scolaires à Courdimanche



L'intérêt de l'enfant au coeur des échanges

Fidèle à sa méthode, la Ville a fait le choix d'associer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative au choix de l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Le 30 novembre dernier une première réunion à destination des parents d'élèves et des enseignants a donné le la de cette concertation et a permis de co-construire plusieurs scénarios d'emploi du temps.

Avec l'objectif de garantir à tous les enfants les mêmes conditions de réussite.

Le nouveau gouvernement permet depuis juin 2017 aux collectivités de déroger à la semaine scolaire de 4,5 jours et de revenir, à titre dérogatoire, à une semaine de 4 jours. Aujourd'hui, 36,8 % des communes ont décidé d'un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2017 sans concertation soit un peu plus du quart des élèves français concernés.

A Courdimanche, et comme nous l'avons fait en 2013 lors de la réforme des rythmes scolaires, nous avons souhaité prendre le temps de la réflexion et ainsi en juin dernier, nous avons réuni les acteurs de la communauté éducative pour recueillir leur avis et adopter collectivement une organisation pour la rentrée de septembre 2018.

Pourquoi prendre le temps de la réflexion?

L'intérêt de l'enfant doit toujours être au coeur de la prise de décision. La mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires adoptée en 2013 a déjà été dictée par la volonté de favoriser l'apprentissage des enfants tout en respectant l'organisation des familles. Au travers un PEDT (Projet Educatif Territorial), qui traduit la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour de la réussite des enfants, la municipalité a construit un dispositif au plus près des attentes de chacun avec comme objectif prioritaire le respect des rythmes et des besoins de l'enfant. Pour Marie-France Tronel, déléguée à la vie scolaire, cette méthode a permis de poser des bases solides pour la mise en oeuvre de la réforme dans notre ville autour des trois grands objectifs suivants :

Favoriser la réussite des enfants à travers trois axes principaux dans le cadre du temps péri-scolaire :

- apprendre la confiance,
- apprendre en s'amusant,
- Apprendre à être éco-citoyen.

La volonté est de ne pas balayer tout ce qui a été mis en oeuvre depuis 2013, précise Sophie Matharan, conseillère déléguée à la coéducation. "La réforme des rythmes avait permis de mieux répartir les heures d'apprentissage sur la semaine afin d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au delà du respect des rythmes naturels d'apprentissage, cette réforme à améliorer la coordination entre les temps scolaires et périscolaires" affirme Sophie Matharan.

Une pause méridienne allongée et plus adaptée au chronorythme de l'enfant :

Depuis 2013, les enfants courdimanchois ont une pause déjeuner plus longue et bénéficie des buffets o'liberté mis en oeuvre avec notre prestataire de la Sogérés. Cette organisation permet aux élèves de manger en petits groupes et à leurs rythmes et contribue à une reprise des apprentissages de l'après midi dans de meilleures conditions.

cités d'attention des enfants : des matinées ralongées, notamment pour les maternelles et des après midi plus court. Les nouvelles répartitions horaires de la semaine qui ont été annoncées ressemblent de près aux horaires actuels. Nous avons fait le choix de ne pas bousculer l'organisation quotidienne de la vie des familles" précise Marie France Tronel.

Fruit de cette première réflexion, un second temps de travail a été organisé le mardi 19 décembre et a permis de co-construire les questionnaires qui seront distribués aux parents d'élèves et aux enseignants à la mi-janvier prochain.

Une dernière réunion de bilan se tiendra début février ; elle permettra de définir l'orientation de la nouvelle organisation scolaire pour la rentrée 2018.

Les résultats de la concertation sur les rythmes scolaires

Après une grande consultation auprès de l'ensemble de la communauté éducative, Elvira Jaouën, Maire de Courdimanche et les élues de la coéducation, ont restitué hier, jeudi 1er février, le résultat de la concertation sur les rythmes scolaires.

Avec un taux de participation à plus de 61%, les familles ont souhaité à 52,99% maintenir la semaine à 4,5 jours et les horaires actuels. Ce choix permet ainsi une pause méridienne allongée avec une concentration des apprentissages fondamentaux le matin et après 14h15 l'après midi, aux moments où les enfants sont les plus attentifs.

Et maintenant ?

L'objectif de l'équipe municipale est aujourd'hui de créer des classes orchestres pour la rentrée 2019. Des musiciens itinérants interviendront dans les écoles afin de permettre aux élèves du CE2 au CM2 de profiter de 2 à 3h de cours par semaine, quelles que soient leurs aptitudes.









Documents

[Mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à Courdimanche](#)

[Comité de pilotage du 18 novembre](#)

[Présentation faite lors du groupe de travail du 17 juin 2013](#)

[Présentation faite lors du groupe de travail du 21 mai 2013](#)

[Présentation de la réforme des rythmes scolaires diffusée lors des différents temps de consultation.](#)

[Délibération de principe du conseil municipal du 28 mars 2013](#)

[Contribution d'Hubert Montagner : « Des enjeux majeurs pour les enfants et l'école »](#)

[Le document de présentation du lancement de la concertation](#)

[Les propositions de scénarios par la ville](#)

[Résultats de la concertation autour des rythmes scolaires](#)

Liens utiles

[Site internet de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche](#)

[Découvrir le restaurant "inspiration"](#)

[Des espaces dédiés à la réforme des rythmes scolaires](#)

[Des horaires ajustés](#)

[Les inscriptions aux services périscolaires](#)